



GRANDE-SYNTHE PAD



Point d'Accès au Droit



Point d'Accès au Droit

6 Place de l'Europe
59760 Grande-Synthe

Tél. 03 28 28 20 07

Horaires d'ouverture de l'accueil :

Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h30

Mardi et jeudi de 9h à 12h30

Sur rendez-vous uniquement



Informier
Ecouter
Accompagner
Orienter

Un dispositif **gratuit, confidentiel et ouvert à tous** pour faciliter l'accès au droit.





Un Point d'Accès au droit (PAD) a ouvert ses portes à Grande-Synthe.

Sa mission : informer de leurs droits et de leurs devoirs des personnes confrontées à des problèmes administratifs et juridiques.

Son objectif : permettre à tous les habitants de l'agglomération dunkerquoise d'avoir, à proximité de chez eux, un accès égal au droit.

Le PAD est à la fois :

- Un lieu d'accueil et d'orientation
- Une aide aux démarches administratives
- Une information dans différents domaines du droit (famille, travail...)
- Un accès à des consultations juridiques gratuites
- Un service de résolution à l'amiable des conflits.

Géré par La Sauvegarde du Nord, le PAD est né d'un partenariat entre la Ville de Grande-Synthe, la Communauté urbaine de Dunkerque, le ministère de la Justice et le conseil départemental d'accès au droit.

Tous les intervenants sont soumis au secret professionnel.

LES CONSULTATIONS JURIDIQUES

DISPENSÉES PAR LES PROFESSIONNELS DU DROIT

■ L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE DUNKERQUE :

Un avocat est un juriste qui défend les intérêts de ses clients (personnes physiques ou morales) et les représente en justice.

■ LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES :

Un notaire est un officier public. Il intervient dans tous les domaines du droit : famille, immobilier, entreprises. Les actes de famille constituent une grande partie de son activité.

■ LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES HUISSIERS :

Un huissier est un officier public ministériel nommé par le Garde des sceaux. Il est notamment habilité à établir un constat ou à collecter des impayés.

Permanences hebdomadaires, gratuites et confidentielles

LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

DANS LE DOMAINE DU DROIT ET DE LA MÉDIATION

■ L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION (AI/AVM)

Concernant toute atteinte aux biens et aux personnes, un juriste de l'Association d'aide aux victimes écoute, informe et accompagne dans les démarches : indemnisation, préparation aux expertises, orientation vers un avocat. Un psychologue (à Dunkerque) permet aux victimes d'exprimer leur souffrance et de se reconstruire.

■ LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Les domaines d'intervention du CIDFF concernent les femmes et la famille (éducation, parentalité, lutte contre les violences sexistes) et également d'autres domaines : droit des biens, du travail, des étrangers, social, etc.

■ L'ASSOCIATION LITTORALE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'HOMME ET DES ORGANISATIONS (Aladho)

Aladho est une association de médiation familiale et conjugale : soutien à la parentalité, aide à la résolution de conflits au sein de la famille.

■ DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS

La défense des droits des usagers du service public, la défense des droits de l'enfant, la lutte contre les discriminations et la défense des droits dans le cadre des relations avec les forces de sécurité.

LE RÈGLEMENT À L'AMIABLE DES CONFLITS

LES CONCILIEATEURS DE JUSTICE sont des auxiliaires de justice bénévoles, nommés par le président de la cour d'appel et assermentés. Leur tâche consiste à favoriser le règlement à l'amiable des conflits et litiges par la recherche d'une solution ou d'un compromis entre deux parties. Leur domaine de compétence relève du droit civil (logement, consommation, voisinage, dette...).